



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 11510

## Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les crédits alloués aux opéras régionaux. Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit effectivement une diminution de moitié des crédits de l'État destinés à l'opéra de Tours. Cette diminution ne serait qu'une étape avant la suppression totale de ces crédits, prévue en 2009. Malheureusement, le désengagement de l'État dans les opéras régionaux ne pourra pas être entièrement compensé par les collectivités territoriales. C'est d'ailleurs le cas pour la ville de Tours qui n'est pas en capacité d'assumer la globalité de ces dépenses. Une telle diminution de crédits pour l'opéra de Tours aura évidemment des conséquences dramatiques sur la programmation et, par conséquent, met en péril la survie même d'un tel établissement, symbole du spectacle vivant. Dans ces conditions, il lui demande de reconsidérer rapidement la politique budgétaire de l'État en vue de maintenir l'existence des opéras régionaux.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de sa politique de soutien aux théâtres lyriques en région, l'État apporte son concours financier à une douzaine d'entre eux et, en moyenne, son niveau d'intervention dans ce secteur est de l'ordre de 12 %, ce qui se vérifie pour l'opéra de Tours. Les critères d'intervention du ministère de la culture et de la communication prennent en compte le partenariat des collectivités territoriales, l'exigence artistique, le soutien aux jeunes musiciens et artistes lyriques, le développement des publics, la mise en réseau et la mutualisation des moyens. La loi de finances initiale pour 2008 prévoit une consolidation des crédits du spectacle vivant et, de façon plus spécifique, de ceux des opéras en région. En 2008, l'ensemble des structures culturelles relevant du réseau national soutenu par le ministère de la culture et de la communication, et notamment les opéras en région, verra ses moyens budgétaires maintenus dans des conditions comparables à celles de 2007. Le ministère de la culture et de la communication reste néanmoins attentif aux conditions de son soutien et veillera avec vigilance au respect des cahiers des charges, dans le souci de renforcer le sens et l'utilité de son action.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Patrick Gille](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11510

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 2007, page 7385

**Réponse publiée le :** 25 mars 2008, page 2600